

Dans cette zone des faucons pèlerins nichent certaines années.  
Interdiction de grimper de janvier à fin juin afin de les respecter.

## // BOIS DE GLAISE



// APPROCHE : 45 min



// ACCÈS : D1516

Falaise située dans le prolongement de la balme. Un beau rocher bleu ou blanc avec de belles prises dans un cadre sauvage. Loin des foules vous profiterez de voies très longues et bien équipées.

Deux secteurs distincts sont proposés.

Le secteur de la vire, difficile d'accès, vous permettra de faire les voies les plus longues. Le pied est correct sur la partie droite et il y a peu de désurgence.

Le secteur de gauche est moins long, mais il propose aussi de belles voies avec une ambiance moins impressionnante. Le pied est plus agréable avec la possibilité de grimper l'été jusqu'à 15h sur ce secteur.

// Points Gps du parking P1:

X= 45.664616

Y= 5.705501

// Points Gps du parking P2:

X=45.659633

Y= 5.704896

// Points Gps de la falaise :

X = 45.658301

Y = 5.706355



De Yenne, suivre vers l'ouest la **N504** dans les gorges du Rhône, passer le village de la Balme et continuer sur la D1556 sur 4,7 km pour, soit vous garer sur le bord de la route près du lieu dit les Reys, soit prendre la route forestière si vous avez 4\*4 qui vous mènera au parking du haut. (20' de marche à pied de P2 ou 45' de P1).

À pied, du parking du haut, attaquer le pierrier par le bord gauche :

Secteur de la vire : continuer jusqu'en haut du pierrier et rejoindre le bas de la paroi pour récupérer des cordes fixes qui vous emmèneront aux pieds de la paroi.

Secteur de gauche : Basculer très rapidement dans les bois, faire quelques lacets puis filer de biais pour rejoindre le pied de la paroi. Sente difficile à suivre.

// SAUVAGE  
 // GRANDE LONGUEUR  
 // BEAU ROCHER

# BOIS DE GLAISE\*



// 50 VOIES



// VERTICALE



// DIFFICULTÉ 6A/8A+



Ouest

Orientation



Intersaison

Période Favorable



600 m

Altitude



Non

Abrité



25m / 60m

Min-Max



20

Dégaines



Non

Accessibilité enfants  
 (accès + pied falaise)

Dans cette zone des faucons pèlerins nichent certaines années.  
 Interdiction de grimper de janvier à fin juin afin de les respecter.